



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/47/887/Add.2  
4 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 63 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET  
DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A  
SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS .....	2
FINLANDE .....	2
INDONESIE .....	4

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

FINLANDE

[Original : anglais]  
[3 mars 1993]

1. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7, publié le 23 octobre 1992) est un document très important et tout à fait d'actualité sur la sécurité internationale et le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la réglementation des armements et du désarmement. La Finlande approuve les idées directrices qui sont exprimées dans ce rapport.

2. Les bouleversements qui se sont produits sur la scène politique et dans l'équilibre stratégique ont remis en cause les jugements et les hypothèses sur lesquels de nombreux pays fondaient leur politique étrangère et leurs doctrines de sécurité. Les tensions politiques et militaires ont diminué de façon générale, mais la guerre froide a été remplacée par d'autres menaces qui compromettent la sécurité nationale ou internationale. Cette situation a des répercussions directes sur les débats consacrés à la sécurité internationale à l'Organisation des Nations Unies.

3. En tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Finlande est prête à participer à un dialogue politique actif et à prendre des mesures efficaces pour revitaliser la coopération sur la sécurité internationale sous l'égide de l'organisation mondiale. La fin de la guerre froide a déjà accéléré le processus de désarmement et de limitation des armements. Des progrès importants ont été enregistrés ces dernières années dans le domaine de la limitation des armements. On peut élargir ce processus en appliquant les dispositions actuelles de la Charte des Nations Unies et en renforçant les pratiques et méthodes en usage.

4. L'Assemblée générale et sa Première Commission constituent la principale instance multilatérale pour l'examen de toutes les questions relatives au désarmement et à la limitation des armements. La Commission a fait l'objet d'une réforme ces dernières années, ce qui a permis d'accroître son efficacité. Le nombre des résolutions a été réduit et elles sont plus souvent adoptées par consensus. Le regroupement des débats généraux sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité a été une initiative positive. La Finlande est favorable à une révision de l'ordre du jour de la Commission pour éviter les recoupements.

5. Il est important d'intégrer les questions relatives au désarmement et à la réglementation des armements dans la structure plus large de l'agenda pour la paix et la sécurité internationales. Les concepts d'intégration, de mondialisation et de revitalisation sont des instruments utiles pour accentuer les efforts dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Il faut à présent leur donner une expression concrète.

/...

6. Pour ce faire, on pourrait par exemple poursuivre le processus qui a été entrepris avec le regroupement des débats généraux sur les questions relatives au désarmement et à la sécurité. Des questions telles que les effets des rayonnements ionisants, la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, la science et la paix, la sécurité des petits Etats et même la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects pourraient être regroupées autour du thème général de la sécurité internationale à la Première Commission.

7. Les avantages liés à une plus grande transparence et à une plus grande franchise sont évidents. La création d'un registre des armes classiques à l'ONU ouvre de nouvelles perspectives que nous devrions essayer d'exploiter. Les organes compétents devraient explorer des possibilités nouvelles pour continuer à renforcer la transparence grâce à l'adoption de mesures de confiance.

8. L'enseignement que l'on peut tirer de la coopération régionale dans le contexte européen est très clair : les avantages l'emportent largement sur les inconvénients pour tous les partenaires. Le concept très général suggéré pour la sécurité a également joué un rôle important dans la création d'un climat de confiance dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

9. La non-prolifération des armes de destruction massive, et aussi des armes classiques, sera au centre des préoccupations de la communauté internationale dans les années à venir. Les risques de prolifération croissants exigent une application rigoureuse des instruments internationaux pertinents.

10. Il est également nécessaire de rattacher le débat sur les nouvelles dimensions du désarmement aux autres grandes préoccupations de la communauté internationale. La relation entre le désarmement et le développement dépend du niveau des dépenses militaires et sociales dans les pays bénéficiaires. La technologie militaire peut être utilisée aux fins de la protection de l'environnement. Les conflits militaires ont illustré la nécessité d'établir un lien entre le désarmement et l'application du droit humanitaire international.

11. La Conférence du désarmement offre un cadre de négociation multilatéral pour le désarmement. Son rôle en tant que seul organe de négociation à vocation universelle doit être préservé. Elle a encore prouvé son utilité tout récemment en achevant la mise au point de la convention relative aux armes chimiques. Cette réalisation importante marque le début d'une nouvelle phase dans les travaux de la Conférence.

12. Il faudrait focaliser l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et limiter le nombre des points. A ce propos, la Finlande se félicite que la Conférence ait décidé de concentrer son attention cette année sur quatre questions - l'interdiction des essais nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties négatives de sécurité et la transparence dans le domaine des armements - qui ont été considérées comme

prioritaires. Cette approche pourrait servir de modèle pour l'avenir. La Finlande partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la Conférence du désarmement devrait surtout faire porter ses efforts sur des questions bien définies qui présentent un caractère d'urgence.

13. La Conférence du désarmement aurait tout intérêt à élargir sa composition. De nombreuses préoccupations nouvelles exigent une plus large participation de la communauté internationale. Tous les Etats qui souhaitent devenir membres de la Conférence et qui sont disposés à participer activement à ses travaux devraient être admis. La composition pourrait être réévaluée à intervalles réguliers, par exemple tous les cinq ans. Il serait également bon d'ajouter ultérieurement la possibilité de participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur. A notre avis, si la Conférence fixait son attention sur les questions de fond sans chercher à maintenir un équilibre artificiel, cela servirait les intérêts de tout un chacun.

14. La Finlande saisit cette occasion pour réaffirmer son désir d'être membre de la Conférence le plus tôt possible et rappelle qu'elle a présenté une demande officielle dès 1982. Elle espère qu'il sera maintenant possible d'agréer cette demande.

15. Comme la limitation des armements et le désarmement revêtent de plus en plus une dimension mondiale, le Bureau des affaires de désarmement doit faire face à une charge de travail croissante. Il faut donc lui donner des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de toutes ses tâches.

16. Le désarmement doit être replacé dans le contexte plus général de la paix et de la sécurité internationales. Les activités de gestion des crises et les opérations de rétablissement et de maintien de la paix ont pris une ampleur nouvelle. L'Organisation des Nations Unies devrait adapter ses mécanismes à cette réalité.

#### INDONESIE

[Original : anglais]  
[26 février 1993]

1. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" a énormément contribué à sensibiliser davantage le public aux dangers de la course aux armements dans la période de l'après-guerre froide et à la nécessité impérieuse de l'endiguer. Il énumère un certain nombre de mesures spécifiques tendant à résoudre les problèmes de désarmement anciens et nouveaux aux ramifications profondes et préconise de nouvelles orientations face aux nouveaux types de menace à la sécurité.

2. Les problèmes de sécurité varient d'une région à l'autre et gagneraient à être traités à l'échelon régional. De telles tentatives ont fait notamment ressortir l'importance qu'il y a d'adopter des mesures de confiance, en particulier dans les régions où la tension est vive, de garantir la sécurité

/...

grâce à des arsenaux plus modestes et d'éliminer les capacités militaires et les déséquilibres déstabilisateurs. Dans ce contexte, l'ouverture, selon que de besoin, de pourparlers régionaux en vue de fournir un cadre viable aux efforts visant à promouvoir la sécurité et la réalisation d'autres objectifs arrêtés d'un commun accord mérite d'être examinée attentivement. Une telle approche, fondée sur des réalités d'ordre géopolitique, historique, culturel et autres, peut permettre d'établir une communication entre adversaires et de promouvoir des mesures de confiance de nature à faciliter l'ouverture de négociations sur la réduction des armements dans certaines régions. Les approches mondiales, régionales et sous-régionales au désarmement se complètent et doivent être mises en oeuvre simultanément en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales et régionales. Ce qu'il faut, c'est une approche globale face à toute la série de questions de désarmement à dégager à l'occasion de négociations soutenues, notamment dans le cadre des organisations régionales et de l'Organisation des Nations Unies.

3. La Première Commission a toujours consacré l'essentiel de ses débats à l'examen des questions touchant divers aspects des armements nucléaires. Elle devrait continuer à axer son attention sur la question prioritaire du désarmement nucléaire.

4. L'Indonésie préconise de continuer de s'efforcer de rationaliser et de cibler davantage les débats sur les questions et les décisions y relatives, notamment en réaménageant l'ordre du jour de la Première Commission. Ces efforts devraient viser à rendre l'organisation des travaux plus transparente et plus cohérente sans préjuger des questions quant au fond ou empiéter sur le droit des Membres de saisir la Première Commission de toutes questions pertinentes. Par ailleurs, les améliorations et les changements dans la conduite des travaux ne devraient pas nuire aux intérêts des Etats Membres. Dans ce contexte, il serait peut-être utile d'envisager de charger un groupe de travail spécial restreint auquel pourraient siéger notamment certains anciens présidents et membres du Bureau de la Première Commission, de recenser d'autres mesures de rationalisation aux fins d'approbation par la Commission.

5. La Commission du désarmement a démontré son utilité en s'évertuant à recenser, à mettre au point et à proposer diverses mesures aux fins de négociations au sein des instances compétentes. Il faudrait reconnaître le rôle singulier qu'elle continue de jouer en tant qu'organe essentiel de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

6. Il y a longtemps que des négociations multilatérales auraient dû s'ouvrir sur les questions nucléaires. Tous les Etats Membres ont un intérêt vital dans le désarmement nucléaire. Etant donné leur portée limitée et le nombre des parties, les pourparlers bilatéraux ne sauraient jamais se substituer à la recherche de mesures de désarmement nucléaire au niveau multilatéral. Les résultats accomplis récemment par les deux grandes puissances dans le domaine des armements stratégiques peuvent ouvrir la voie à une véritable percée au niveau multilatéral par l'intermédiaire du mécanisme convenu de la Conférence du désarmement. Il faudrait cependant reconnaître que le nombre des ogives devant être éliminées aux termes de l'accord START II d'ici à l'an 2003

/...

ramènerait essentiellement les arsenaux des deux grandes puissances au niveau des années 70, au plus fort de la guerre froide. Dans le cadre des conférences d'examen telles que celles prévues par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres mécanismes, il serait malavisé de charger cette instance, qui est un organe de négociation, de la supervision de certains accords de désarmement en vigueur.

7. Les résultats des quatre conférences d'examen tenues à ce jour n'autorisent pas à proroger sans réserve ou indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pire, on préjugerait ainsi les résultats des sessions préparatoires et on empiéterait sur les pouvoirs de décision de la conférence d'examen qui doit se tenir en 1995. Afin d'améliorer et de mettre à jour le Traité, il faudra au préalable en éliminer les inégalités et asymétries. Si les modifications nécessaires ne sont pas opérées d'ici là, le Traité devrait être prolongé pour une courte durée seulement. Il ne devrait l'être pour une longue période qu'une fois que les Etats dépositaires se seront acquittés des obligations solennelles qu'ils ont souscrites.

8. Quant à confier un rôle au Conseil de sécurité dans le domaine du désarmement, il importe de veiller à ce que cet auguste organe respecte le mandat qui lui est assigné par la Charte des Nations Unies, de manière à ne pas empiéter sur la compétence et les prérogatives de l'Assemblée générale touchant la formulation des principes régissant le désarmement et la réglementation des armements.

9. Une plus grande ouverture et transparence dans le domaine militaire contribuerait grandement à renforcer la sécurité et la stabilité internationales. A cette fin, il faudrait que des informations suffisantes soient disponibles sur les armements et les forces armées. L'échange périodique de données militaires, de même que l'adoption de critères aux fins de leur définition et comparaison contribueraient grandement à dissiper la méfiance et la suspicion et, partant, à encourager l'adoption de politiques moins secrètes dans le domaine militaire. Ces initiatives constitueraient les premiers pas vers l'application de toute une série de mesures de confiance, y compris un consensus international sur la réglementation des transferts d'armes. Le registre des transferts d'armes, qui devrait être universel et non discriminatoire, doit être conçu de manière à permettre à tous les Etats d'y apporter leur contribution. Toutefois, faute de tenir compte du rôle prépondérant de l'industrie des armements et des milieux dirigeants militaires ainsi que des producteurs et des fournisseurs, aucun progrès véritable ne pourra être réalisé.

10. En axant l'attention sur la course aux armements classiques au niveau régional, le rapport du Secrétaire général a fait peu de cas des efforts infructueux déployés concernant les questions nucléaires et connexes, en particulier celle d'une interdiction complète des essais. Il y a longtemps que le caractère artificiel des obstacles dressés contre ces efforts est devenu apparent non seulement à la Conférence du désarmement, mais également au sein de la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité interdisant

les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Une telle politique est incompatible avec l'objectif généralement proclamé de créer un nouvel ordre mondial authentique. Tout en reconnaissant qu'il est impérieux de juguler le développement et l'accroissement excessif des arsenaux d'armes classiques et de tous les autres types d'armements, l'Indonésie estime qu'il est essentiel que les efforts dans ce sens revêtent un caractère global, soient axés aussi bien sur les pays fournisseurs que sur les pays bénéficiaires et s'attaquent aux causes profondes de la course aux armements classiques.

11. L'Indonésie ne saurait davantage souscrire à l'argument selon lequel les armements classiques en soi représentent un aussi grand danger pour la survie de l'humanité que les armes nucléaires, et que les armements classiques aux mains de pays du tiers monde constituent, d'une certaine manière, une plus sérieuse menace pour la paix et la sécurité que les armes nucléaires et classiques détenues par les grandes puissances. Pour faire des progrès sur cette question importante, il est essentiel de revenir au cadre et aux priorités fondamentaux définis dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), la première du genre consacrée au désarmement.

12. Parallèlement, il faudrait s'attacher à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour en faire le dépositaire de données objectives, principalement en rassemblant, en compilant et en diffusant des informations d'ordre militaire. Etant donné la tendance à la transparence dans le domaine militaire, la mise en place, sous les auspices de l'ONU, d'un système de communications par satellite aiderait particulièrement à rassembler des données sur les forces armées et la production d'armements, les travaux de recherche-développement militaire, les transferts d'armes et l'aide militaire étrangère - toutes données qui pourraient aider grandement à connaître l'état des armements et des forces armées, à dissiper les craintes et, à terme, à faciliter l'adoption d'accords de désarmement concrets aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

13. L'Indonésie partage l'avis selon lequel les mesures de confiance constituent un élément essentiel de tout système de sécurité collective viable. Leur application dans différentes régions du monde serait opportune et appropriée. Il s'agit notamment des mesures suivantes : transparence dans les arrangements militaires; restructuration des forces en vue de l'adoption de positions défensives afin de réduire les tensions militaires; plafonnement, d'un commun accord, des forces militaires des puissances étrangères grâce à l'échange de données; réduction du nombre des exercices militaires et invitation des représentants des autres pays à y participer en qualité d'observateurs.

14. Enfin, on doit voir dans les efforts de désarmement nucléaire et classique des aspects complémentaires de l'objectif commun de désarmement général et complet. Ce processus doit nécessairement être amorcé par les puissances nucléaires et les autres puissances militaires. C'est un truisme que, d'une manière générale, la grande majorité des pays en développement ne

/...

possèdent qu'une capacité et/ou des moyens d'autodéfense minimaux. Il s'agit donc d'arrêter les modalités nécessaires pour garantir la sécurité de tous les Etats et réduire progressivement les niveaux d'armements classiques et éliminer complètement les armes nucléaires. Cela nécessiterait la réglementation, la limitation et la réduction des armements ainsi que l'application de la part des uns et des autres des dispositions prévues dans la Charte en matière de sécurité collective.

15. La communauté internationale a maintenant une occasion singulière d'arrêter des mesures de désarmement de fond qui correspondent aux vœux de la grande majorité des Etats Membres. A cette fin, il faudrait réorienter fondamentalement les approches en matière de sécurité et de désarmement. Les politiques unilatérales et les mesures partielles ont peut-être suffi dans le passé, mais la nature multiforme des problèmes appelle une approche collective. Le renouveau de l'ONU et le regain de confiance dans sa capacité à agir efficacement imposent aux Etats Membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire et d'utiliser l'Organisation plus efficacement en vue d'entretenir le processus de désarmement et de renforcer la paix et la sécurité internationales. L'idée de la convocation d'une session extraordinaire consacrée au désarmement à une date appropriée et après les préparatifs voulus mérite d'être examinée.

-----